

Message aux budgets 2026

Introduction

Le **budget** de l'ACV décrit les objectifs financiers du prochain exercice comptable. Il est établi selon le plan comptable détaillé. Conformément à l'art. 11 de la Loi sur les finances communales (LFCo) 140.6, le budget 2026 de l'ACV contient :

- a) Dans le compte de **résultats**, les charges devant être approuvées et les revenus estimés ;
- b) Dans le compte des **investissements**, les dépenses devant être approuvées et les recettes estimées.

Explications

La Conférence des Syndics (CdS) a élaboré le budget à l'intention de l'Assemblée des délégués (AD) et l'accompagne de ce rapport expliquant les montants qui y sont inscrits, en particulier ceux qui présentent des fluctuations importantes par rapport au budget de l'année précédente.

Selon l'art. 7 de l'Ordonnance sur les finances communales (OFCo) 140.61, la présentation des chiffres du budget s'accompagne, en parallèle, des chiffres du budget de l'année précédente et des chiffres des derniers comptes approuvés ; les chiffres des comptes sont inscrits pour information et comparaison.

Les charges du compte de résultats sont estimées pour le budget 2026 à CHF 2'502'465. Cela représente une hausse globale de 6% par rapport à 2025 (2'348'495).

Le rôle de l'association est de conduire la gouvernance régionale dans le but de contribuer au développement harmonieux du district. Aussi, afin de mettre en œuvre l'ensemble de ses buts et répondre aux ambitions souhaitées de ses communes membres, l'association a entre autres, besoin pour 2026 de ressources supplémentaires en personnel, tout particulièrement dans les domaines du tourisme, de l'enfance et de la jeunesse ou encore de la culture.

Les charges de résultats nouvelles et importantes, ainsi que les dépenses d'investissements font l'objet de **Messages** spécifiques. Pour l'exercice 2026, il est question du point suivant :

- **Message n° 8 relatif à un crédit de CHF 125'000 pour un plan climat régional (voir annexe);**

Les revenus du compte de résultats sont principalement composés de la participation des communes, répartie selon la clé veveysane, ainsi que le produit des mandats de prestations et quelques subventions cantonales.

Budget du compte de résultats 2026

0. Administration générale

01. Législatif et exécutif

1. Ce compte comprend les jetons de présence des membres du Bureau (BU), de la CdS, ainsi que les forfaits des Préfectures reversés à l'Administration des finances. Les jetons des délégués lors des AD sont pris en charge par les communes respectives. La **rétribution des organes** fait l'objet d'une annexe au Règlement d'organisation.

Rétribution des membres de **4 AD** : forfait Président CHF 500 + forfait vice-Président CHF 200 + jetons Président (4 x CHF 110) + jetons Syndics (9 x 4 x CHF 90) + jetons vice-Président présent à 2 CdS (2 x CHF 90).

2. Rétribution des 3 membres de la **Commission financière** (3 séances) : jeton Président (3 x CHF 110) + jetons membres (3 x 2 x CHF 90).
3. Rétribution des 3 membres de la **Commission Administration, Economie et Finances** (6 séances) : jeton Président (6 x CHF 110) + jetons membres (6 x 2 x CHF 90).
4. Les frais de convocation concernent la publication des assemblées annuelles dans la FOSC.
5. Le mandat conclut avec la Fiduciaire Hervest SA porte sur une révision complète MCH2.
6. Les frais d'assemblée sont en principe pris en charge par la commune hôte.
7. Rétribution des 10 membres de **12 CdS** (10+2 réserves) : forfait Président CHF 3'000 + forfait vice-Président CHF 1'000 + jetons Président (12 x CHF 110) + jetons membres (9 x 12 x CHF 90).
Rétribution des 4 membres de **24 BU de la CdS** : jetons Président (24 x CHF 110) + jetons membres (3 x 24 x CHF 90).
8. Ce compte comprend les frais tels que la participation financière à la journée annuelle au vert de la CdS organisée par la Préfecture. Un montant de CHF 1'000 est ajouté pour la fin de la législature.

02. Services généraux

9. Le compte **Salaires du personnel administratif** comprend les salaires des collaborateurs en place. La totalité de la masse salariale est comptabilisée dans le compte de fonctionnement. Les heures dévolues aux projets d'investissements sont listées à des fins de statistiques. Les charges sociales sont calculées par 18% des salaires bruts.

Le calcul des salaires 2026 comprend une augmentation d'un palier de la grille salariale de l'Etat de Fribourg pour les collaborateurs en fonction lors de l'établissement des budgets, ainsi qu'une compensation au coût de la vie de 0,4%. La masse salariale du personnel administratif représente 4.2 ept.

10. Les **Frais de formation** sont calculés pour 8 collaborateurs à CHF 500/personne.
11. Le compte **Recrutement du personnel** prévoit une parution d'annonces pour le poste de coordinateur culture, sports, tourisme, patrimoine. Des jetons de présence sont prévus pour un groupe de travail dans le but d'accompagner cet engagement.
12. Les **Autres charges du personnel** comprennent entre autres une journée au vert pour l'équipe (8 collaborateurs).
13. Le compte **Imprimés et publications** comprend les frais de publication lors de droit de

- référéndum, d'impression du rapport de gestion ou de support de communication.
14. Un nouvel **Equipement de bureau** CHF 2'800 est prévu ainsi que deux équipements de **Matériel informatique** CHF 6'400.
 15. Le compte **Photocopies** comprend le leasing du photocopieur et un forfait pour les copies.
 16. L'**Acquisition de logiciels et licences** se composent des licences Wedo (15) CHF 3'800, des licences Crésus CHF 5'100 (3 licences dont 1 refacturée à l'OTR), des licences MS+Teams (8) facturées par Groupe E CHF 500, de l'assistance technique Crésus CHF 500, d'une application gestion mots de passe CHF 240, ainsi que du logiciel de gestion du temps Timetool CHF 1'200 (132/personne/année – 8 collaborateurs).
 17. Les coûts de la **Plateforme de communication** iVeveyse sont pris en charge par l'ACV pour les canaux des neuf communes CHF 1'750 HT/canal ainsi que le dixième canal pour les associations et la Préfecture CHF 2'500 HT.
 18. Un montant de CHF 1'350 est prévu afin d'adapter l'onglet **Juniors** de notre **site internet** avec la création de sous-pages pour la petite enfance et l'enfance (structures d'accueil, ressources pour les familles, contacts et partenaires).
 19. Les frais d'**Energie** sont inclus dans le poste **Loyer**.
 20. Les **Prestations de services de tiers** comprennent les forfaits de téléphone, l'abonnement téléphonie et internet, ainsi que les frais d'affranchissement.
 21. Un montant de CHF 10'000 est prévu pour des **honoraires pour assistance juridique**.
 22. **Honoraires pour communication** devient **Honoraires pour communication et événementiel**. Il comprend un montant total de CHF 25'000 dont CHF 5'000 pour offrir une meilleure visibilité de l'association (hors projet 4S) et CHF 20'000.- pour la valorisation du contrat d'Alexis Monney dans le cadre de la promotion de la région. Un nouveau compte **Promotion de la région** est prévu pour le contrat de sponsoring de l'athlète d'un montant de CHF 50'000.-. Voir chapitre 8 en 2025.
 23. Le compte **Charges d'utilisation pour l'informatique** concerne l'hébergement, le nom de domaine et la maintenance du site internet.
 24. Le compte **Loyer** comprend les locaux de Bossonnens CHF 2'954 par mois, ainsi que CHF 800 d'électricité par année.
 25. **Autres revenus**, il s'agit d'un subside annuel de Swisslife (prévoyance professionnelle).
 26. **Prestations de gestion comptable et administrative**, les tarifs horaires dans le cadre des mandats de prestations se montent à CHF 45/hre/mandats publics et CHF 65/hre/mandats privés.

3. Culture, sport, loisirs

31. Héritage culturel

27. En novembre 2024, une convention a été signée pour le subventionnement du projet **Maison des Amériques** d'un montant total de CHF 900'000, réparti sur 10 ans avec un plan de financement s'étalant de 2025 à 2034. Un premier versement de CHF 50'000 a été versé en 2025. Cependant, ce montant ne sera pas renouvelé au moment de l'établissement des budgets car le projet est fortement compromis.

En effet, l'Etat de Fribourg dans le cadre de ses mesures d'assainissement financier, a décidé d'abandonner son soutien à la construction de bâtiments culturels. La mesure prévoit de renoncer au soutien financier pour la création de la Maison des Amériques à Châtel-St-Denis en 2027. De plus, des choix pris par le Conseil général de la commune de Châtel-St-Denis et l'ECAB, sans lien direct avec cette mesure, rendent la réalisation de la Maison des Amériques incertaine pour le moment. Si la situation venait à évoluer, le Conseil d'Etat n'entend pas revenir sur sa décision de

renoncer à accorder une aide pour ce projet.

32. Culture et sports, autres

28. La **Bibliothèque Publique de la Veveyse (BPV)** sollicite l'ACV pour revoir le subventionnement à la hausse à CHF 15/habitant. Pour rappel, leur subventionnement a été doublé en 2022, passant de CHF 5/habitant à 10. A noter que la BPV est la 3^{ème} plus grande bibliothèque du canton par rapport à son bassin de population avec des besoins, attentes et défis en constante augmentation. La CSV propose un montant de CHF 12/habitant pour 2026 au lieu de CHF 10 actuellement.
29. **Les Culturelles** reçoivent une contribution comprenant un montant forfaitaire de CHF 100'000 de la commune de Châtel-St-Denis et CHF 3.50/habitant des autres communes selon la clé de répartition.
30. Rétribution des 5 membres de la **Commission Culture et sport** (6 séances) : jeton Président (8 x CHF 110) et jetons membres (5 x 8 x CHF 90). Dans le cadre des réflexions sur la composition des commissions pour la prochaine législature, il est prévu d'intégrer le tourisme et le patrimoine dans cette commission. Des séances supplémentaires seront certainement nécessaires.
31. Dans un objectif de mutualiser les forces entre la culture, le sport et le tourisme, un poste de **coordinateur** dès le mois d'avril 2026 est envisagé. Cela représente CHF 80'000.- (ept 1). Cela reprend le montant de CHF 30'000 au budget pour un éventuel mandat externe (cpte 3290.3132.00) et la proposition non retenue qui avait été faite en 2024 pour un poste d'agent de développement touristique.
32. L'enveloppe budgétaire **Evénements et manifestations** permet de répondre aux demandes de soutien financier en matière de projets d'envergure régionale. Sur décision de la CdS, les fonds octroyés sont en enregistrés au fur et à mesure dans la comptabilité en cours, quelle que soit la date de la manifestation.
33. L'organisation de l'événement **Rentrée culturelle** organisé par la Ville de Châtel-St-Denis est repris par l'ACV dès 2026 afin de présenter la nouvelle saison culturelle **de la Veveyse**. Un montant de CHF 3'000.- est prévu au budget pour les frais de location de salle et d'intendance.

5. Prévoyance sociale

53. Vieillesse et survivants

34. Rétribution des 4 membres de la **Commission Senior+** (6 séances) : jeton Président (6 x CHF 110) et jetons membres (3 x 6 x CHF 90)
35. La collaboration avec ProSenectute Fribourg fait l'objet d'un mandat de prestations pour les années 2024-2026 concernant la **Politique Senior+**.

54. Famille et jeunesse

36. Rétribution des 6 membres de la **Commission Enfance & jeunesse** (6 séances) : jeton Président (6 x CHF 110) et jetons membres (5 x 6 x CHF 90).
37. Le **poste de chargée de projet enfance 0-12 ans** correspond à CHF 44'000 (ept 0,5).
38. Ce compte comprend une **plate-forme pour les places en crèche (outil métier)** estimée à CHF 20'000. Le compte **Frais de déplacement et autres frais** comprend CHF 5'000 de frais en lien avec le poste de coordinateur et CHF 1'000 pour un soutien au Point de rencontre pour les familles en difficultés.
39. **L'Animation Jeunesse de la Veveyse** est financée par l'ACV à hauteur de CHF 14/habitant. Dès

2026, il est prévu un poste supplémentaire **TSHM** (travailleur social hors murs) pour la jeunesse de 13 à 25 ans (situations de décrochage, transition des jeunes, etc.). Cela correspond à une augmentation de CHF 86'000 (ept entre 0.8 et 1), soit un montant de CHF 111'000 pour salaire, charges salariales et frais compris, ./.. une subvention cantonale espérée de CHF 25'000.-.

40. Une **subvention cantonale** est octroyée sur 3 ans (2025-2027) dans le cadre du plan d'action « Je participe ! » du Bureau de la promotion de la jeunesse (CHF 35'000/année). Cette subvention est en lien avec le poste de chargée de projet enfance 0-12 ans.

6. Trafic et télécommunication

62. Transports publics

41. Rétribution des 7 membres de la **Commission Transports** (6 séances) : jeton Président (6 x CHF 110) et jetons membres (6 x 6 x CHF 90).
42. Une **étude** d'un montant de CHF 25'000 est prévue pour l'amélioration du transport public en Haute-Veveyse (état des lieux).

7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

79. Aménagement du territoire

43. Rétribution des 6 membres de la **Commission Aménagement** (6 séances) : jeton Président (8 x CHF 110) et jetons membres (5 x 8 x CHF 90) ainsi que des indemnités de spécialiste CHF 1'000.
44. Rétribution des 6 membres de la **Commission Infrastructures** (3 séances) : jeton Président (6 x CHF 110) et jetons membres (5 x 6 x CHF 90). La coordination de la gestion des infrastructures étant liée à la gouvernance régionale, cette commission dépend de la suite à donner à l'étude en cours à l'heure de l'établissement des budgets.
45. Il s'agit d'une étude afin d'évaluer le potentiel d'accueil de nouveaux emplois tertiaires en Veveyse ; le tertiaire représentant 60% des emplois en Veveyse.
46. L'**amortissement comptable** (10%) du PDR porté à l'actif du bilan s'applique sur le montant de CHF 456'300 (PDR étape 1+2), soit CHF 45'630 pendant 10 ans.

8. Economie publique

84. Tourisme

47. Dans le cadre des réflexions sur la composition des commissions pour la prochaine législature, il est prévu d'intégrer le tourisme dans la Commission culture et sport. Voir chapitre 3 pt. 30.
48. Un **poste de coordinateur culture/sport/tourisme** est prévu entre 80 et 100% dès 2026. Dans un objectif de mutualiser les forces entre la culture, le sport et le tourisme, ce poste est réparti 3/8^{ème} pour la culture et le sport et 5/8^{ème} pour le tourisme. Voir chapitre 3 pt 31.
49. Le **financement de l'organe touristique régional** est de CHF 270'000 pour 2026 (en lien avec le mandat de prestations). Un montant de CHF 40'000 est retenu sur le budget souhaité 2026 de CHF 310'000 par l'OTR ; ceci pour la création du poste de coordinateur mentionné au pt 48.
50. Le contrat de sponsoring d'Alexis Monney d'un montant de CHF 50'000, pris en charge par l'ACV en 2025, est renouvelé pour 2026. Ce montant s'inscrit dès 2026 en tant que valorisation de l'image de l'athlète sous **Promotion de la région**. Voir chapitre 2, Promotion de la région. La

valorisation de ce contrat nécessite un montant de 20'000 ajouté également au chapitre 2, **Honoraires pour communication et événementiel**.

51. La **Garantie de déficit de la Société Destination Veveyse SA** se monte à CHF 750'000, à raison de CHF 150'000 maximum par année, sur une période de 5 ans, relative à l'exploitation des remontées mécaniques (2025-2029).

85. Industrie, artisanat et commerce

52. Les **cotisations** comprennent Innoreg CHF 500, CCIF CHF 300, Espace Suisse CHF 150 et AFAAC 100.
53. La cotisation **FriUp** se monte à 2'000.
54. La collaboration avec la **CCIF** pour organiser conjointement des événements économiques est prévue sur 3 ans (2025-2026-2027).
55. La **Bénichon des entreprises 2026** sera organisée en Veveyse par l'ACV et son comité d'organisation. Une convention définissant les objectifs et réglant les aspects financiers a été élaborée avec le Comité de pilotage de la Bénichon du Pays de Fribourg.
56. **Prestations NPR 2024-2027**, le montant à recevoir en 2026 est de CHF 15'600.

9. Finances

95. Participation des communes

57. La participation des communes est calculée selon la clé de répartition.

96. Administration de la fortune et de la dette

58. Les **intérêts passifs** concernent l'emprunt bancaire auprès de la BCF pour le PDR. La dette sera de CHF 258'000 au 01.01.2026, le remboursement est de CHF 14'000 par trimestre et le taux d'intérêts se monte à 0.6%.

Budget du compte des investissements 2026

7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

79. Aménagement du territoire

1. Ce poste **Plan climat régional** fait l'objet d'un message relatif à une demande de crédit d'un montant de CHF 125'000. Voir Message n° 8 en annexe. L'objectif est de définir une stratégie régionale de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'adaptation aux effets du changement climatique, principalement dans les domaines des transports, du bâtiment et de l'énergie. Avec l'entrée en vigueur de la Loi sur le climat, des possibilités de subventions cantonales pourraient être envisagées.

8. Economie publique

84. Tourisme

2. L'objectif de ce **Projet-modèle « Sur les pas des géants »** est de planifier un urbanisme favorable au sport et à l'activité physique, inclusif et intergénérationnel. Comme il dépend directement de l'obtention d'un subventionnement par l'ARE (concours), ce projet est indiqué en **intention** dans le budget 2026 et fera l'objet d'un Message spécifique le cas échéant lors d'une prochaine assemblée.

85. Industrie, artisanat et commerce

3. Le 25 juin 2025, un budget de CHF 50'000 a été approuvé lors d'une AD extraordinaire pour poursuivre l'étude sur la **gouvernance régionale**. Ce projet, lancé en 2023, avait reçu un premier financement de CHF 50'000 en 2024, destiné à analyser le fonctionnement des trois associations principales du district. Les travaux réalisés incluaient un mandat confié à un prestataire externe (M. Chardonnens), la création d'un comité de projet, une matinée de réflexion et un sondage auprès des élus et responsables des administrations.

La deuxième enveloppe a permis de confier un mandat à un nouveau prestataire (Compas Management Services Sàrl Neuchâtel) pour soutenir l'ACV et ses différentes instances dans l'analyse de stratégies alternatives envisageables pour la réforme de gouvernance régionale. Un montant de CHF 50'000 est prévu en **intention** au budget 2026. Il fera l'objet d'une AD extraordinaire en début d'année.

ACV

Association des communes de la Veveyse

Joëlle Ducotterd

Responsable de l'administration

Bossonnens, le 26 novembre 2025/JD/yc

Annexes :

- Tableaux des budgets 2026
- Tableau de répartition de la participation des communes
- Message n°8 relatif à un crédit de CHF 125'000 pour un plan climat régional